

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GUENNEC Gwénaël – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier

Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Monsieur LE GROGNEC Pierre-Yves

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 04 Avril 2024

Date de l'affichage : 05 Avril 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

2024-15 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE PAR DÉLIBÉRATION DU 23 JUILLET 2020 : INFORMATIONS

1- Contrats et conventions signés

Désignation	Date signature	Incidences financières	
Prise en charge d'un abonnement médiathèque			Lutte contre l'isolement
INOVALYS MAPA	20/03/2024	483.08€/an	Analyses denrées alimentaires (4 collectes +5 échantillons)
Programme ESMS NUMERIQUE.MAPA Séjour du numérique grappe Omega	20/03/2024		
Siel bleu Gymnastique sur chaise 1h MAPA		59€/séance 1 fois / semaine	Activité gymnastique sur chaise
Pour Bien Vieillir Bretagne	20/03/2024		Clauses de sous-traitance des données à caractère personnel

2- Aides sociales d'urgence délivrées depuis le dernier Conseil d'Administration

- Secours d'urgence du 05/02/2024 au 02/04/2024

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	10	10	175.00€
Secours essence 30 € max	3	2	60.00€
Espèces	0	0	00.00€

- Secours d'urgence du 05/02/2023 au 02/04/2023

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (15,24€)	5	5	110.00€
Secours essence 30 € max	6	5	120.00€
Espèces	0	0	00.00€

3- Domiciliations

	Nombre	Raisons principales
Domiciliations actuelles	32	Choix de vie ou suite à une séparation, logement provisoire
Dont nouvelles domiciliations	5	Installation dans la région
Dont renouvellements	1	Logement provisoire
Domiciliations arrêtées	1	Intégration logement durable

4- Aides facultatives et FSL examinées par la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 02-04-2024				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	31/03/2024	148	Renouvellement jusqu'au 31/12/2024	/
2	31/03/2024	-96	Renouvellement jusqu'au 30/06/2024	/

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 02-04-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
3	SAUR	195,29 €	Accord	/	175,76 €	/
4	GAZ DE BORDEAUX	289,30 €	Accord	/	260,37 €	Préconisations : Voir pour mensualiser les factures d'eau et d'énergie
		484,59 €		0,00 €	436,13 €	

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024_15-DE

**RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE
COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024**

Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	29/02/2024	127	Renouvellement jusqu'au 31/12/2024	/
2	29/02/2024	81	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
3	29/02/2024	143	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
4	29/02/2024	280	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
5	29/02/2024	213	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
6	1er accès	168	Accord jusqu'au 31/12/2024	/
7	29/02/2024	133	renouvellement jusqu'au 31/08/2024	/

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	Montant demandé	AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024 AVANT DÉCISION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRITOIRE
8	ENGIE	676,51 €	470,59 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 470,59 € Préconisations pour le couple : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi. (invitation à se rapprocher du SIJ déjà préconisée lors de la dernière demande FEE)
9	ENGIE	1 880,56 €	800,00 €	Avis laissé à l'appréciation de la commission

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
10	EDF	363,60 €	Accord	/	363,60 €	Aide à la mensualité : 3*121,20€ Préconisations : prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
11	SAUR	469,04 €	Accord	/	422,14 €	Préconisations : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
12	SAUR	169,51 €	Accord	/	152,56 €	/
13	ENGIE	286,68 €	Accord	/	258,00 €	/
14	SAUR	342,16 €	Accord	/	300,21 €	Préconisations : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
		1 630,99 €		0,00 €	1 496,51 €	

Concernant le dossier 8, examiné par la Commission Permanente du 05 Mars 2024, il n'est pas passé en Equipe Technique de Territoire suite à l'application du nouveau règlement FSL au 1^{er} Mars 2024 (nouveau taux dérogatoire : 51% au lieu de 45%). Le taux FSL de ce dossier étant de 48,81% et vu l'avis favorable de la Commission, l'aide a donc été accordée directement par le CCAS.

5- Aides FSL dérogatoires

Équipe Technique de Territoire du 09 Février 2024 :

- Dette SAUR de 118.07 € - Montant demandé 106.26 €
Accord pour une aide d'un montant de 106.26 € - (Avis favorable de la CP le 06/02/2024 pour une aide de 106.26 €)

Équipe Technique de Territoire du 08 Mars 2024 :

- Dette SAUR de 153.62 € - Montant demandé 138.26 €
Accord pour une aide de 138.26 €. – (Avis favorable de la CP le 06/02/2024 pour une aide de 138.26 €)
- Dette ENGIE de 1880.56 € - Montant demandé : 800.00 €
Accord pour une aide d'un montant de 800.00 € - (CP du 05/03/2024 : Avis laissé à l'appréciation de la commission)

Pour extrait conforme,

Guidel, le 12 Avril 2024

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARE



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024_15-DE
